AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 30-3-65 [illegible]118

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 3 au Bulletin n° 54 - MARS 1965 -

ARBRES FRUITIERS

TAVELURE DU POMMIER & DU POIRIER : Les variétés les plus précoces de pommiers et les poiriers placés en situation favorisée arrivent au stade C - C3 - Séparation des écailles au sommet des bourgeons, apparition de la partie supérieure des boutons floraux.

De plus, les périthèces des différentes provenances présentent des asques bien développés renfermant assez souvent des ascospores bien différenciés et colorés.

Enfin, avec les pluies du début du printemps, les vergers négligés sont très fréquemment l'origine de multiplication conidienne très importante, les rameaux de poiriers étant souvent couverts de chancres tavelés.



Il est donc recommandé d'effectuer sur l'ensemble des pommacées ayant atteint ou dépassé le stade C3, un traitement avec l'un des pesticides désignés sur la notice qui vous est parvenue au début de l'année.

C3
POIRIER

ANTHONOME DU POMMIER (Rappel) :

Dans les vergers contaminés par ce parasite, il sera bon d'effectuer une pulvérisation avec l'un ou l'autre des produits :

- H.C.H. : 100 gr. de matière active par hectolitre de bouillie
- Lindane : 12 gr. -id°-
- D.D.T. : 100 gr. -id°-

Le traitement devra être fait quand les arbres sont au stade B à C - - bouton blanc - Dans certains cas, il pourra être confondu avec celui contre la tavelure.

CHENILLES DEFOLIATRICES : Il est recommandé de surveiller attentivement le développement de la végétation pour éviter les dégâts causés par ces parasites (Cheimatobie et autres). Un traitement abondant et très mouillant sera fait dès que leur présence sera reconnue.

On utilisera le D.D.T. à 100 grammes de matière active, l'arséniate de plomb à 30 grammes ou le parathion à 20 grammes, si la température s'élève.

OIDIUM : Ce champignon attaquant les pousses dès le départ de la végétation, demande des traitements très précoces avec des litrages de bouillie très importants. Dans les vergers contaminés, les pulvérisations spécifiques devront être faites dès réception de cette note. Les produits recommandés sont exactement notés sur la liste des produits éditée par le Service.

P./92

V I G N E

ACARIOSE : Les dégâts sont provoqués par un acarien. Les pousses chétives avec des feuilles petites et frisées sont remarquées par le vigneron. Souvent, les traitements sont appliqués trop tardivement. Nous recommandons d'intervenir :

a) - avant débourrement, à l'aide d'huiles jaunes, à la dose préconisée par le fabricant,
ou : à l'aide d'oléoparathions (dose variable selon le titrage du produit). Dès le gonflement des "bourres", diminuer les doses d'huiles utilisées pour éviter les brûlures.

ou b) - au moment du débourrement, à l'aide d'acaricides de contact (Phenkapton),

ou c) - après débourrement, à l'aide de produits systémiques.

N.B. - Les traitements contre l'acariose sont efficaces contre l'érinose.

COCHENILLES : Localement, différentes espèces provoquent des dégâts importants. La présence de fumagine : dépôt noirâtre sur les feuilles, permet de déceler la présence de certaines espèces.

Le traitement à base d'huiles jaunes, ou d'oléoparathions, conseillé contre l'acariose, est efficace contre ces ravageurs. Il convient de bien lessiver les bois et les ceps.

REMARQUE : Les moyens de lutte contre l'esca, l'excoriose et l'anthracnose ont été précisés dans la note n° 52 - supplément 1 - du 27 Janvier 1965.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :

H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté

Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.